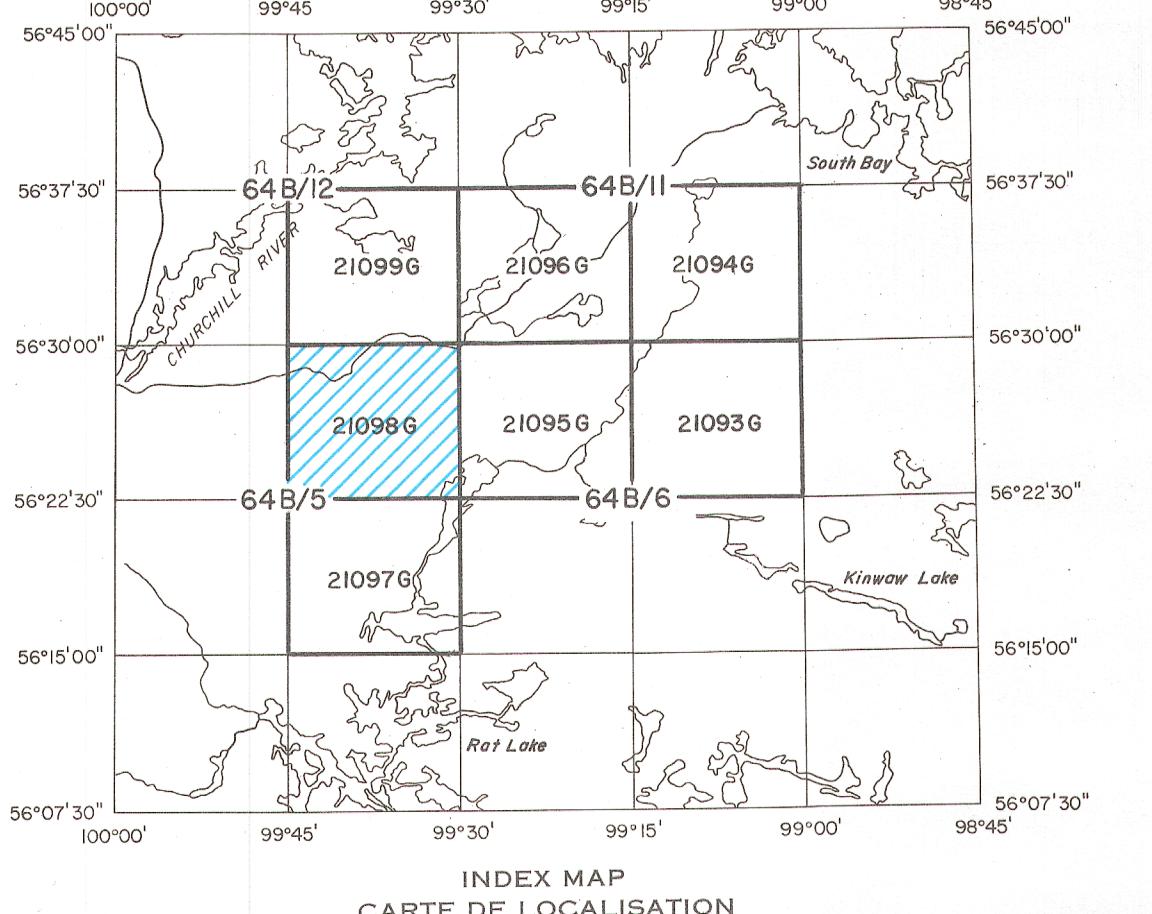


AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 21098 G CARTE
64B/5g.h

SCALE 1:20 000 ÉCHELLE 1/20 000



ISOMAGNETIC LINES (absolute total field)	
LIGNES ISOMAGNÉTIQUES	
(valeur absolue du champ total)	
250 gammas	
50 gammas	
10 gammas	
2 gammas	
Magnetic depression	
Dépression magnétique	
Flight lines	
Lignes de vol	
Flight altitude: 150 metres above ground level	
Altitude du vol: 150 mètres au-dessus du niveau	

MAGNETIQUE DU

MAP 21098 G CARTE

MANITOBA

Funds for this survey were provided by the Geological Survey of Canada, under the Canada-Manitoba Mineral Development Agreement, 1984-1989.

Cette étude a été subventionnée par la Commission géologique de Canada, en vertu de l'accord sur l'exploitation minérale entre le Canada et le Manitoba, 1984-1989.

This map was compiled from data obtained as a result of an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Kenting Earth Sciences Ltd. using a Piper Navajo aircraft (registration C-FFRY). Two 0.005 gamma resolution self-orienting cesium vapour magnetometers are mounted in twin tail booms of the survey aircraft and are vertically separated by 1.83 metres. The survey operations were carried out during January and February 1985 at a flight altitude of 150 m mean terrain clearance. The average flight line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing

line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing of 10 km. Flight path recovery was effected using a vertically mounted 35 mm camera.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées durant un levé géomagnétique au gradiomètre, réalisée par la Kenting Earth Sciences Limited, au moyen d'un aéronef du type Piper Navajo, immatriculé C-FFRY. Deux magnétomètres à vapeur de césum, d'une résolution de 0,005 gammes à orientation automatique et séparés verticalement d'une distance de 1,83 m sont montés dans deux longerons jumelés de la queue de l'aéronef utilisé. Les travaux de levé ont été réalisés durant janvier et février 1985 à une altitude de 150 m, hauteur

é réalisés durant janvier et février 1985 à une altitude de 150 m, hauteur moyenne de vol au-dessus du sol. L'espacement moyen des lignes de vol était de 300 m tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un espacement moyen de 10 km. Le recouvrement des trajectoires de vol a été effectué à l'aide d'une caméra de 35 mm, montée verticalement.

Une fois les données du levé vérifiées, les coordonnées des intersections des lignes de vol des traverses et des lignes de contrôle, ainsi que les différences de leurs valeurs magnétiques, ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle du niveling. Puis, utilisant les services d'ordinateur de la DataPlotting Services Inc., on a interpolé les valeurs du champ total du magnétomètre supérieur sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté et on a produit des courbes magnétiques. Ces courbes ont alors été tracées par la Kenting Earth Sciences Limited. Aucune correction n'a été effectuée relativement au gradient du champ magnétique terrestre. La base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique à l'échelle de 1/50 000, publiée par le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, Ottawa.